

Formulaire de plainte

Note à propos du champ d'application de ce formulaire

EXCLUSIONS

Les plaintes concernant un manquement aux codes de déontologie applicables aux membres de la [magistrature](#) , aux professionnels du droit ([avocat](#), [notaire](#), [huissier](#)) et aux [policiers](#) doivent être adressées à l'organisme concerné.

De plus, ne sont pas du ressort du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), les plaintes qui concernent les sujets suivants:

- * une décision prononcée par un tribunal;
- * une demande de renseignements;
- * une doléance à l'égard d'une affaire faisant l'objet d'un traitement médiatique;
- * une décision qui relève de la compétence d'un autre organisme;
- * une demande d'indemnisation en vertu du programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) mis sur pied par le gouvernement du Québec;
- * une demande d'avis juridique, y compris quant à la portée de dispositions légales;
- * une [demande d'accès à l'information](#);
- * une doléance à l'égard du système de justice ne concernant pas directement les services sous la responsabilité du DPCP, entre autres le travail accompli par les policiers, les services correctionnels, les services de justice ou par les poursuivants désignés;
- * une poursuite ou une mise en demeure adressée au DPCP;
- * les matières autres que pénales ou criminelles.

Type de formulaire

Ce formulaire est de type dynamique interactif. Vous pouvez le remplir directement à l'écran et le transmettre par voie électronique de façon tout à fait sécuritaire et confidentielle.

Configuration requise

Pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de ce formulaire, vous devez avoir préalablement installé sur votre poste de travail l'utilitaire Adobe Reader. Comme cet utilitaire ne permet pas l'enregistrement des données sur votre disque, nous vous suggérons d'imprimer et de conserver pour vos archives une copie de votre formulaire rempli.

Pour plus d'information à propos d'Adobe Reader, cliquez [ici](#).

Transmission

Une fois le formulaire rempli, appuyez sur le bouton « Envoyer » pour le transmettre au DPCP. Un message de confirmation vous indiquera que votre plainte a bien été reçue.

Si vous le préférez, il est également possible de transmettre votre formulaire par télécopie au **418 643-7462** ou par la poste à l'adresse suivante :

Responsable des plaintes
Directeur des poursuites criminelles et pénales
Complexe Jules-Dallaire
2828, boul. Laurier
Tour 1, bureau 500
Québec (Québec) G1V 0B9

Vos coordonnées

Nom:

Prénom:

Adresse:

Courriel :

Téléphone (rés.):

Téléphone (bur.):

Télécopieur:

Les coordonnées du dossier

Numéro du dossier concerné:

Nom et prénom de l'accusé:

Nature de l'évènement:

Date de l'évènement:

Lieu de l'évènement:

Service de police:

Si vous avez déjà communiqué avec un membre du personnel du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) au sujet de votre plainte, indiquez le nom de cette personne:

Nature de la plainte

Dans la formulation de votre plainte, vous devez fournir une courte description de la situation incluant si possible:

- Votre lien avec le dossier judiciaire s'il y a lieu (ex.: victime, proche de la victime, témoin, accusé);
- Le nom du membre du personnel du DPCP concerné par votre plainte;
- Les actions prises pour tenter de résoudre la difficulté avec le membre du personnel;
- Vos attentes vis-à-vis la présente plainte.

(Rédigez votre plainte ici)

Large empty rectangular box for writing the complaint.

Veillez noter que tout le texte sera transmis au DPCP. Toutefois, à l'impression, seul le texte qui apparaît dans l'encadré sera visible.